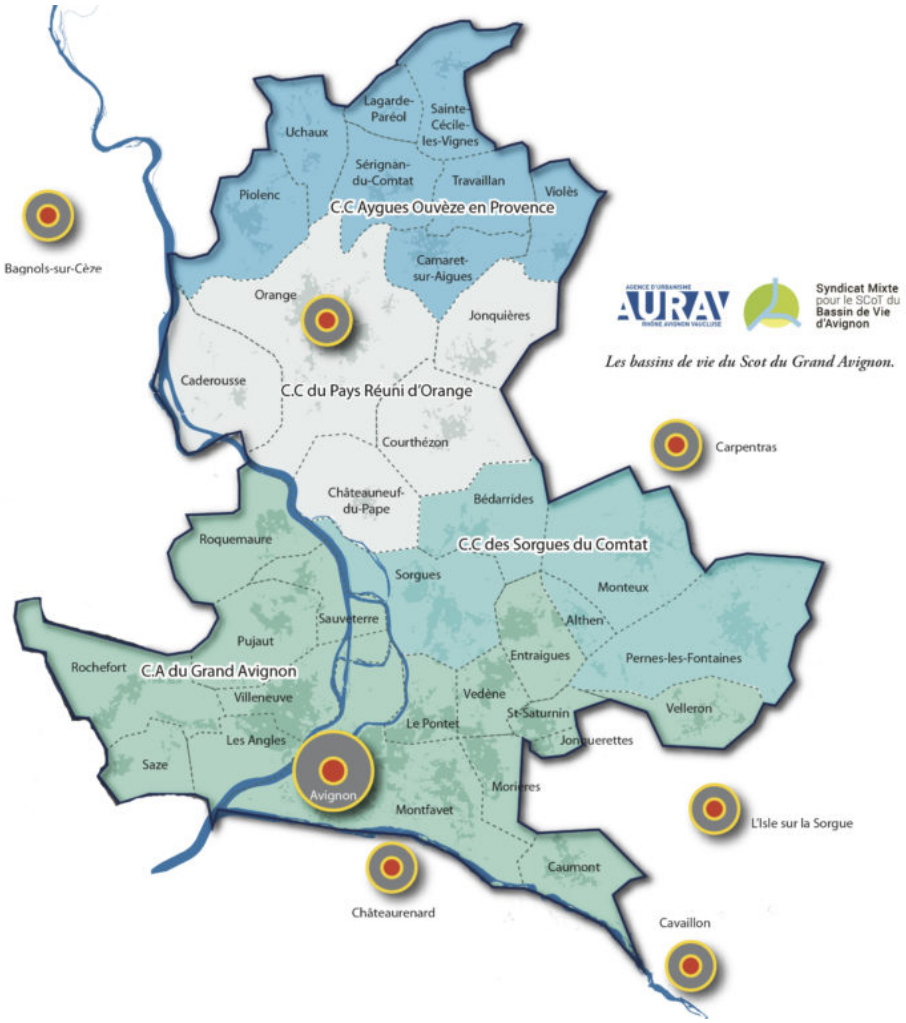
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

Dessine-moi les territoires



Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du bassin de vie d'Avignon préside au développement urbain et économique du territoire en prenant en compte les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux. Le respect du cadre et de la qualité de vie est un élément majeur pour ses 304 224 habitants et les 50 000 personnes à venir en 2035. Ses défis majeurs ? Exister face à l'Occitanie et au Gard Rhodanien pour préserver sa dynamique et surtout sa voix et son droit à la croissance sur l'échiquier politique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

Lire ici l'interview de Stéphane Garcia, 1er vice-président du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon et ici l'interview de Gilles Périlhou, directeur de l'Aurav.

Les Scots, Schémas de cohérence territoriale, ponctuent et rythment les bassins de vie d'aujourd'hui tout en en prévoyant la croissance et les usages de demain. Documents administratifs stratégiques, politiques mais surtout pratiques, ils engagent de la plus petite commune au département, à ses voisins jusqu'aux régions limitrophes réclamant une vision géographique et urbanistique allant du micro au macro à la manière d'un organisme vivant qui déploie ses Synapses. Mon tout ? Dessine une organisation d'usage protéiforme et souple pour que les habitants y vivent autant en autonomie qu'en harmonie dans la grande roue du changement. Et c'est tout l'objectif du Scot du bassin de vie d'Avignon.

■ Le Schéma de cohérence territoriale

Le Scot (Schéma de cohérence territoriale) est un document d'urbanisme réalisé à l'échelle d'un bassin de vie. C'est un projet, un outil de planification et de développement durable qui définit des choix et orientations politiques s'articulant avec d'autres documents. Son élaboration s'inscrit dans la durée et mobilise les élus, les acteurs institutionnels et la société civile.

■ Il contient trois documents

Tout d'abord un rapport de présentation qui permet de prendre connaissance, de comprendre et de mettre en relation les données, de les analyser pour définir les enjeux du territoire avec ses paramètres comme le diagnostic qui étudie les fonctionnements et les dysfonctionnements en termes de démographie, logement, économie, transport, environnement. L'état initial de l'environnement avec sa biodiversité, les risques, la qualité de l'air et de l'eau, les ressources naturelles et le paysage, l'évaluation environnementale. Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) définit l'évolution du territoire et ses grands objectifs hiérarchisés par ordre d'importance. Enfin, le document d'orientation et d'objectifs (DOO) s'impose face aux documents d'urbanisme locaux ainsi qu'aux autres documents comme les Plans locaux d'urbanisme (PLU), Programmes locaux de l'habitat (PLH), Plans de déplacements urbains (PDU). Ses préconisations permettent l'application du projet politique qui intervient sous forme de cartographies et de chiffres commentés.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

■ Le Scot du Grand Avignon

Le Scot du Grand Avignon intervient sur deux régions : Sud Provence Alpes-Côte d'Azur et Occitanie ainsi que sur deux départements : le Vaucluse et le Gard. Il s'étend sur 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté d'agglomération du Grand Avignon et les 3 communautés de communes du Pays réuni d'Orange, Les Sorgues-du-Comtat et Aygues-Ouvèze-en-Provence. Il regroupe 34 communes sur une superficie de 770,79 km2 et une population de 312 262 habitants (chiffres 2016). Enfin, à cheval sur deux régions et deux départements, le Scot du bassin de vie d'Avignon est un territoire charnière, au centre des échanges de l'arc méditerranéen et du couloir rhodanien. Il joue un rôle d'interface grâce à son accessibilité.

■ 4 défis

Le Scot a pour ambition de renforcer l'attractivité et le rayonnement du bassin de vie ; de jouer un rôle central au sein du Delta rhodanien ; de conserver la force d'un 'territoire à taille humaine' offrant une qualité et un cadre de vie qualitatif. Le 1er défi est donc de tirer parti de sa position centrale entre les régions comme un levier d'attractivité et de rayonnement ; le 2e est de constituer un territoire exemplaire en termes écologique et énergétique ; le 3e est de s'inscrire durablement dans un mode de développement vertueux et, enfin, le 4e est de nourrir une ambition renouvelée pour répondre aux besoins d'un territoire dynamique.

■ Dans le détail

Le plus gros du travail consistera à accueillir environ 50 000 personnes supplémentaires d'ici 2035, sachant que le solde naturel du bassin de vie est déjà important avec 0,5% de croissance annuelle. Pour cela, il sera plus que souhaitable de créer les conditions nécessaires à la création d'environ 20 000 emplois afin d'accompagner la croissance démographique et le renforcement de l'attractivité du territoire. Il sera aussi question de favoriser les solidarités et d'accompagner la reconquête des centres-villes et villageois par une organisation territoriale équilibrée ; d'affirmer Avignon et Orange comme pôles majeurs du territoire ; de miser sur six polarités d'intérêt métropolitain : Avignon Centre, Orange Centre, Avignon Confluence, Avignon Nord, Avignon Sud et Beaulieu à Monteux. Cette 'armature urbaine' érigée sur quatre niveaux devrait garantir la cohésion territoriale : le cœur urbain (Avignon, Orange, Sorgues, Morières-les-Avignon, Les Angles, Vedène, Le Pontet), les pôles intermédiaires, les pôles villageois ainsi que les pôles de proximité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

■ Infrastructures de transport européennes

Et, surtout, le Scot du bassin de vie d'Avignon (BVA) doit affirmer son rôle de porte d'entrée de l'espace rhodanien en tirant davantage parti de la présence d'infrastructures de transport d'envergure européenne avec la gare TGV, l'aéroport, de grands axes autoroutiers et des ports fluviaux. Il est également question de finaliser le projet Leo (Liaison est-ouest) et le contournement d'Orange.

■ Mobilité

Pour une mobilité efficacement organisée les 4 EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale), les 2 régions et les autorités organisatrices de la mobilité, les collectivités avec, notamment, le PDU (Plan de déplacement urbain), Sorgues et Orange, devront s'entendre sur des objectifs communs sachant que seront priorisés les transports collectifs et les déplacements doux du bassin de vie d'Avignon. Urbanisme et mobilité seront corrélés afin de limiter les déplacements à la source comme seront facilités l'accessibilité aux équipements et services par un maillage équilibré. La pratique du vélo sera promue autour de grands itinéraires de mode doux comme la Via Rhôna, la Via Venaissia et le Val de Durance.

■ Les Inter-scots

Le Scot d'Avignon doit également entrer en congruence avec les Scots voisins de Carpentras, du Pays d'Arles, de Cavaillon et du Gard Rhodanien. Le Scot intervient également pour mettre en œuvre des stratégies régionales avec Sud-Paca et l'Occitanie à travers le Sraddet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires). Ce dispositif introduit la notion de stratégie de planification territoriale avec des prescriptions, l'intégration de schémas sectoriels, de co-constructions et renforce la place de l'institution régionale délivrant une vision politique et ses priorités d'aménage- ment du territoire.

■ Stopper l'étalement urbain

Et c'est là qu'intervient le Scot du Grand Avignon qui doit affirmer son rôle moteur de croissance démographique et économique pour renforcer son attractivité, rapprocher les actifs de leur lieu d'emploi, réduire la périurbanisation et donc son corolaire l'étalement urbain toujours à l'œuvre dans les

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

territoires voisins.

■ Dynamique résidentielle

La production de logements nécessite rééquilibrage et diversification en termes de mixité et de cohésion sociale en proposant des logements accessibles aux actifs qui habitent en dehors du périmètre du Scot mais qui y travaillent et aux personnes retraitées et entrant dans l'âge qui recherchent le maintien à domicile le plus longtemps possible. Le Scot préconise la création de 34 800 logements neufs d'ici 2035 et le réinvestissement dans les 2 600 logements vacants.

■ Réseau de villes moyennes dynamiques

Tout l'enjeu du Scot réside dans son organisation afin d'en faire un territoire solidaire et équilibré en un urbanisme sobre alliant performance énergétique dans ce contexte méditerranéen, ponctué de végétation, où cadre et qualité de vie, où les espaces naturels et agricoles remarquables restent préservés comme les trames vertes pour le végétal et bleues pour les cours d'eau, les paysages du quotidien, les grands paysages. Une attention particulière sera portée aux déchets avec leur optimisation via l'installation d'éco-activités de valorisation de ceux-ci, la diminution des circuits de collecte en mesurant, prévenant, limitant ou corrigeant les impacts environnementaux comme la pollution de l'eau, de l'air, du sol, le bruit, la préservation des écosystèmes.

■ Atouts économiques et stratégie coordonnée

L'attractivité et la compétitivité du territoire se posent en concurrence avec les métropoles voisines. Les bonnes bases pour asseoir ses atouts et spécificités ? La complémentarité des sites économiques et le potentiel foncier. Il est aussi question d'affirmer sa différence avec l'innovation et l'excellence dans les activités locales et traditionnelles.

■ Commerces et grandes surfaces, quelle cohabitation ?

Le Scot comprend un 'Document d'aménagement artisanal et commercial' encadrant l'aménagement et le développement du commerce avec, pour objectif, la priorisation des centres urbains. Celui-ci n'autorise plus les nouvelles zones commerciales ni l'extension de celles existant mais leur densification et diversification avec une plus grande qualité de réalisation architecturale, urbaine, paysagère et

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

environnementale. Le document promeut l'implantation de nouveaux équipements commerciaux en centres-villes et villages.

SCOT DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON

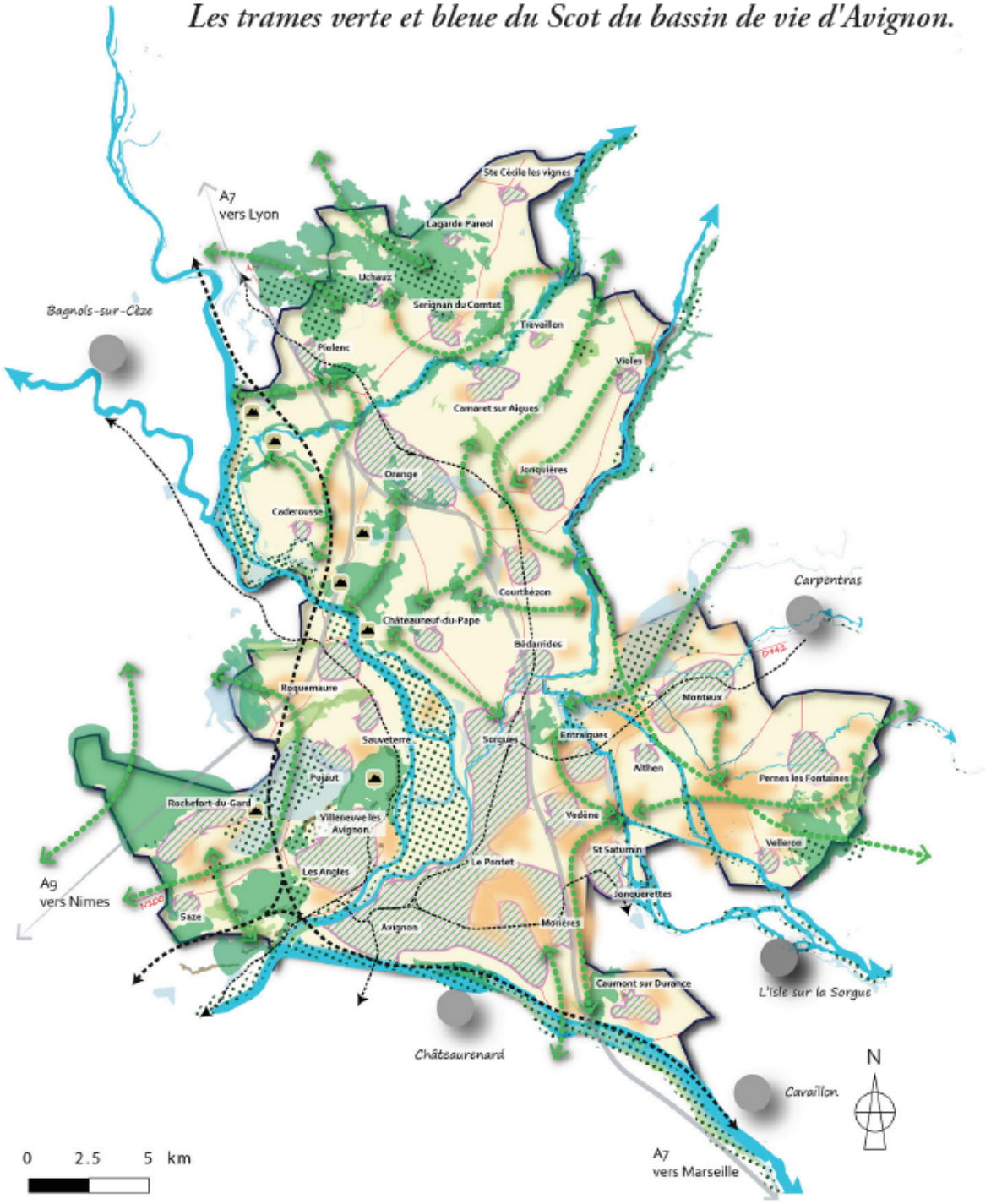
Les 34 communes

Althen-des-Paluds, Bédarrides, Caderousse, Camaret-sur-Aigues, Caumont, Courthézon, Châteauneuf-du-Pape, Entraigues-sur-la- Sorgue, Jonquières, Le Pontet, Les Angles, Lagarde-Paréol, Mon- teux, Orange, Piolenc, Morières-lès-Avignon, Montfavet, Pernes-les- Fontaines, Jonquerettes, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure, Sainte-Cécile-les-Vignes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sauveterre, Saze, Sérignan-du-Comtat, Sorgues, Travaillan, Uchaux, Vedène, Velleron, Violès et Villeneuve-lès-Avignon.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

Les trames verte et bleue du Scot du bassin de vie d'Avignon.



Sources : www.aurav.org

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

Stéphane Garcia, 1er vice-président du Syndicat mixte du bassin de vie d'Avignon



« Ce Scot aura permis de diviser par deux la consommation d'espace pour le développement du bassin de vie d'Avignon. C'était essentiel parce que ça nous met en conformité avec les deux Sraddet Paca et Occitanie (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) avec lesquels le Scot est en lien. Le Scot nous amène à la sobriété foncière, ce qui était aussi demandé par l'Etat. Il lutte également contre l'artificialisation des terres agricoles et naturelles et permet ainsi de les protéger et de stopper la création de nouvelles zones commerciales. C'était déjà notre objectif avec la charte d'aménagement commercial car notre bassin de vie est 'suréquipé' en termes d'aménagements commerciaux, zones qui, d'ailleurs, n'ont pas démontré qu'elles créaient de l'emploi. Le Scot est allé plus loin que la charte en précisant qu'à l'intérieur de ces mêmes zones commerciales, comprenant leurs parkings, les extensions de surfaces commerciales qui ne pouvaient aller au-delà de 20 000 m2 avec la charte ne pourront, désormais, excéder les 10 000 m2. Désormais on ne pourra plus créer de zones commerciales sur le bassin de vie d'Avignon. »

■ La particularité du Scot ?

« Le Scot combine des zones très urbanisées comme les villes-centres d'Orange et Avignon, les villes périphériques et les villages ruraux. Son objectif est d'éviter l'étalement tout en s'abstenant d'une trop forte densification des villages ruraux où l'Etat réclamait 25 logements par hectare alors que les maires de ces villages désirent rester à 15, expliquant que le citadin qui vient s'y installer est justement séduit par cette faible densité d'habitat et cette luxuriance de naturalité ou de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

paysages agraires. Avignon est, par exemple, à 60 logements par hectare, Orange à 45 et les villes périphériques à 35. Le Scot crée la condition de l'accueil des habitants dans un cadre de vie. D'ailleurs, Le Scot du Bassin de vie d'Avignon permet de protéger 98,5% des espaces agricoles et 99% des espaces naturels. »

■ Faire vivre le Scot

« Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Les porteurs de projets commerciaux, entrepreneuriaux, le consultent avant toute chose, de même que les élus qui sont interpellés par ces mêmes acteurs ou futurs acteurs de développement économique qui proposent de le consulter afin de 'coller' à la réglementation en cours, mais le Scot ce sont surtout des rencontres vivantes. C'est un organisme consultatif et de management car il réunit, de fait, de nombreux élus et notre rôle est de veiller aux bonnes conditions de dialogue commun, de tenir compte de tous les avis pour trouver le meilleur consensus. C'est de la politique à l'état pur. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

Gilles Périlhou, directeur de l'Aurav (Agence d'urbanisme Rhône-Avignon-Vaucluse)



« C'est le Syndicat mixte –qui est un regroupement d'EPCI (Etablissements public de coopération intercommunale) et de 34 communes – qui porte le Scot (Schéma de cohérence territoriale) et le met en œuvre à travers les PLU (Plans locaux d'urbanisme), dans les politiques publiques et territoriales. Son outil est l'Aurav, ainsi le Syndicat mixte et l'Aurav forment, ensemble, un dispositif permanent d'aménagement du territoire qui suit les tendances démographiques. »

■ L'enjeu

« L'enjeu ? L'animation les échanges permanents entre les élus du territoire sur ces questions d'aménagement et c'est lorsque le Scot est approuvé que tout commence. Il est aussi là pour appuyer les 4 intercommunalités et les 34 communes. La réussite de ce Scot ? Avoir permis une large association, implication et concertation des acteurs institutionnels, des associations et de la société civile. »

■ Potentiel territorial

« Avec ce Scot, les élus se sont mis d'accord sur un vrai projet en le faisant évoluer tant sur la limitation de la consommation de l'espace, de l'urbanisme commercial, de la mise en œuvre des Sraddet (Schémas régionaux d'aménage- ment et de développement durable du territoire), que sur les formes urbaines avec la protection de l'espace agricole et naturel. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 22 novembre 2026

■ Revitalisation des centres urbains

« Egalement, le Scot inscrit comme principe la revitalisation des centres-villes et villageois et les centralités de quartier. Pour cela, il interdit toute création de zones commerciales et toute extension de celles existantes. Nous sommes désormais dans la maîtrise de l'urbanisation, dans le renouvellement urbain, tout en trouvant un équilibre entre les besoins en développement économique et de logement, selon les tendances démographiques, tout en préservant le cadre de vie et l'environnement. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !